



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT**

Règlement numéro 19-1050

Pourvoyant à des travaux d'entretien hivernal tarifés sur des chemins privés (du Domaine-du-Souvenir, F.-P.-Quinn, du Carcan et Jos.-Leclerc)

Attendu que l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à toutes municipalités locales le pouvoir d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

Attendu l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1) permet à la Municipalité de financer au moyen d'un mode de tarification des services qu'elle offre à la population;

Attendu que la Municipalité a reçu une requête de la majorité des propriétaires et occupants riverains des chemins du Domaine-du-Souvenir, F.-P.-Quinn, du Carcan et Jos.-Leclerc.

Attendu qu'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés à une séance du conseil municipal tenue le 15 octobre 2019;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1 – Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent Règlement.

Article 2 – Prise en charge

La Municipalité prend en charge l'entretien hivernal des chemins du Domaine-du-Souvenir, F.-P.-Quinn, du Carcan et Jos.-Leclerc.

Article 3 – Durée

La prise en charge de l'entretien par la Municipalité sera pour une durée de 5 ans maximum, soit pour les saisons hivernales 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

Article 4 – Tarification

- 4.1 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement à l'entretien d'une partie de la section privée desdits chemins, la Municipalité autorise, pour la saison 2019-2020, une tarification à un taux suffisant, jusqu'à concurrence de 10 200 \$.
- 4.2 La tarification est calculée en divisant le total du coût par le nombre de propriétés avec habitation, faisant front sur ces chemins privés, tel qu'il appert de l'annexe A, lequel fait partie intégrante du présent Règlement.
- 4.3 Des frais administratifs de 2 % seront ajoutés au coût du contrat.

- 4.4 Une révision annuelle du bassin de taxation sera effectuée par le Service des finances de la Municipalité afin d'apporter les mises à jour appropriées au bassin de taxation identifié.

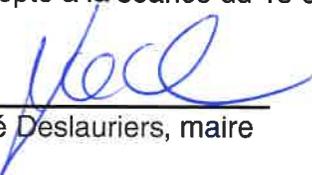
Article 5 – Lotissement ultérieur

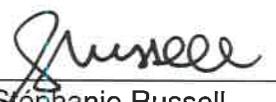
Dans l'éventualité où un terrain serait divisé, toutes les parties seront tarifées aux termes du présent Règlement.

Article 6 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Adopté à la séance du 15 octobre 2019.


Joé Deslauriers, maire


Stéphanie Russell
Greffière adjointe
Directrice générale par intérim

Avis de motion : 15 octobre 2019
Projet de règlement adopté le : 15 octobre 2019
Règlement adopté le : 11 novembre 2019
Publié et entré en vigueur le : 12 novembre 2019

Annexe A

	Matricule	No domiciliaire	Générique	Voie publique
1	4938-62-2369-0-000-0000		CHEMIN	CARCAN
2	4938-62-5112-0-000-0000		CHEMIN	CARCAN
3	4938-62-5931-0-000-0000		CHEMIN	CARCAN
4	4938-81-3781-0-000-0000		CHEMIN	CARCAN
5	4938-71-4651-0-000-0000	29	CHEMIN	CARCAN
	4938-71-4651-0-000-0000	29	CHEMIN	CARCAN
6	4938-61-8594-0-000-0000	33	CHEMIN	CARCAN
7	4938-62-9855-0-000-0000	34	CHEMIN	CARCAN
	4938-62-9855-0-000-0000	34	CHEMIN	CARCAN
8	4938-62-7058-0-000-0000	38	CHEMIN	CARCAN
9	4938-62-4462-0-000-0000	42	CHEMIN	CARCAN
	4938-62-4462-0-000-0000	42	CHEMIN	CARCAN
10	4937-66-5549-0-000-0000		CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
11	4937-98-4377-0-000-0000		CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
12	4938-74-6145-0-000-0000		CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
	4938-74-6145-0-000-0000		CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
13	4938-74-9119-0-000-0000		CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
14	4938-90-3337-0-000-0000		CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
15	4938-91-7739-0-000-0000		CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
16	4938-92-5540-0-000-0000		CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
17	4938-91-4709-0-000-0000	115	CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
18	4938-91-8096-0-000-0000	116	CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
19	4938-92-6323-0-000-0000	120	CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
	4938-92-6323-0-000-0000	120	CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
20	4938-92-4254-0-000-0000	124	CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
21	4938-83-8430-0-000-0000	142	CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
	4938-83-8430-0-000-0000	142	CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
22	4938-84-2605-0-000-0000	156	CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
	4938-84-2605-0-000-0000	156	CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR

23	4938-84-2045-0-000-0000	160	CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
24	4938-84-1481-0-000-0000	166	CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
	4938-84-1481-0-000-0000	166	CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
25	4938-85-0218-0-000-0000	170	CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
26	4938-75-6115-0-000-0000	174	CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
27	4938-74-1698-0-000-0000	178	CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
	4938-74-1698-0-000-0000	178	CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
28	4938-64-9871-0-000-0000	182	CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
	4938-64-9871-0-000-0000	182	CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
29	4938-74-0826-0-000-0000	186	CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
	4938-74-0826-0-000-0000	186	CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
30	4938-73-2695-0-000-0000	190	CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
	4938-73-2695-0-000-0000	190	CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
31	4938-73-5273-0-000-0000	194	CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
	4938-73-5273-0-000-0000	194	CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
32	4938-73-7148-0-000-0000	198	CHEMIN	DOMAINE DU SOUVENIR
33	4938-60-6500-0-000-0000		CHEMIN	F P QUINN
34	4938-61-8550-0-000-0000		CHEMIN	F P QUINN
35	4938-52-9785-0-000-0000	70	CHEMIN	F P QUINN
36	4938-53-5416-0-000-0000	76	CHEMIN	F P QUINN
	4938-53-5416-0-000-0000	76	CHEMIN	F P QUINN
37	4938-53-3338-0-000-0000	78	CHEMIN	F P QUINN
	4938-53-3338-0-000-0000	78	CHEMIN	F P QUINN
38	4938-53-1154-0-000-0000	82	CHEMIN	F P QUINN
	4938-53-1154-0-000-0000	82	CHEMIN	F P QUINN
39	4938-43-5244-0-000-0000	85	CHEMIN	F P QUINN
40	4938-44-2162-0-000-0000	96	CHEMIN	F P QUINN
41	4937-66-0803-0-000-0000	95	CHEMIN	DU LAC BARIBEAU